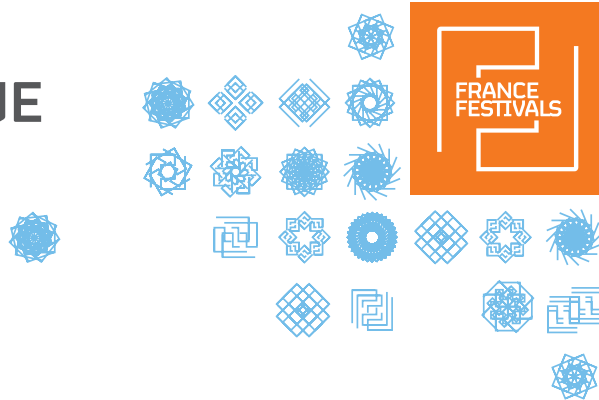


REJOINDRE LE RESEAU DES FESTIVALS DE MUSIQUE ET DU SPECTACLE VIVANT



POURQUOI ADHÉRER ?

France Festivals :

INFORME ses membres sur l'actualité, les nouvelles réglementations et chiffres-clés en matière de législation sociale, de droit au travail, de réglementation fiscale et de normes juridiques.

CONSEILLE et soutient ses membres face à la complexité des réglementations administratives et leur propose une assistance dans la conduite de leurs projets.

ACCOMPAGNE ses membres et organise des formations dont l'offre a été amplifiée depuis 2006. France Festivals propose des sessions à des conditions très avantageuses pour ses adhérents.

CRÉE des espaces de dialogue et de rencontre entre les adhérents et facilite ainsi la mise en œuvre de projets partagés.

AMÉNAGE des plateformes de travail entre les différents métiers (administrateurs/trices, chargés de communication et de relations publiques, programmeurs...).

NÉGOCIE des accords spécifiques au bénéfice de ses adhérents (Accord négocié avec la SACEM, négociations groupées auprès de fournisseurs...).

COMMUNIQUE COLLECTIVEMENT au plan national et international sur l'offre de programmation de ses membres (site internet bilingue, présence à des salons professionnels, adhésion au Cluster tourisme et culture d'Atout France).

COMMENT ADHÉRER À FRANCE FESTIVALS ?

France Festivals est **un réseau de festivals de musique et du spectacle vivant**. Les membres qu'il représente, adhèrent selon **un tarif** qui varie **en fonction du budget du festival**.

Les **conditions d'admission** reposent sur des critères précis :

- la notoriété
- l'ancienneté et la pérennité
- le rayonnement régional, national, international
- la qualité de la programmation
- l'existence d'une structure juridique et administrative
- les équilibres financiers

Afin d'instruire la demande d'admission d'un festival, **un dossier doit être déposé auprès de l'administration de France Festivals** comprenant les documents de présentation de la manifestation depuis 3 ans (programmation, bilan moral, documents de communication, comptes de résultats des 3 dernières années...).

Le formulaire de demande d'admission signé accompagnera cet envoi.

Après examen par le Conseil d'Administration, l'adhésion du nouveau festival devient effective dès le versement de la cotisation annuelle.

MONTANT DES ADHESIONS 2017

(Vitesse de croisière après les modifications statutaires)

BUDGET DU FESTIVALS		HT	TVA 20%	TOTAL TTC
< 110 K€	Droits d'adhésion	500 €		500 €
	Cotisation exonérée	200 €	exo	200 €
	Prestations assujetties à TVA	250 €	50 €	300 €
	Montant global pour 2016*	950 €	50 €	1 000 €
De 110 à 300 K€	Droits d'adhésion	500 €		500 €
	Cotisation exonérée	200 €	exo	200 €
	Prestations assujetties à TVA	500 €	100 €	600 €
	Montant global pour 2016*	1 200 €	100 €	1 300 €
de 300 à 600 K€	Droits d'adhésion	500 €		500 €
	Cotisation exonérée	200 €	exo	200 €
	Prestations assujetties à TVA	800 €	160 €	960 €
	Montant global pour 2016*	1 500 €	160 €	1 660 €
> 600 K€	Droits d'adhésion	500 €		500 €
	Cotisation exonérée	200 €	exo	200 €
	Prestations assujetties à TVA	2 000 €	400 €	2 400 €
	Montant global pour 2016*	2 700 €	400 €	3 100 €

*Hors ristourne accordée pour les festivals adhérant au SNSP

**Budget annuel des dépenses hors taxes du festival

NB : pour la première année d'adhésion, il a été décidé d'accorder à tout nouvel adhérent une ristourne de 30 % sur les prestations assujetties à TVA.

RISTOURNE SNSP :

Une réduction sur les frais prestations assujetties à la TVA est accordée aux festivals adhérant également au SNSP (Syndicat national des Scènes publiques)

BUDGET DES FESTIVALS	REMISE SUR LES PRESTATIONS ASSUJETTIES A LA TVA
< 300 K€	150 € HT
de 300 à 600 K€	300 € HT
> 600 K€	500 € HT